

La commune récompense pour son fleurissement

Ca y est ! Après plusieurs années de participation au concours des «villes et villages fleuris» La Croisille-sur-Briance vient de se voir décerner le Prix spécial du Jury dans la catégorie de 1 à 1 000 habitants, un label qui récompense le fleurissement de la commune mais plus largement l'engagement de La Croisille en faveur de l'amélioration de la qualité de vie.

C'est le Conseil départemental qui décerne ce label qui s'inscrit dans une approche globale de l'aménagement et du fleurissement dont ont fait preuve cette année Isabelle Bourliataud l'adjointe au maire et Dominique Cotton, conseillère municipale chargée du fleurissement, Françoise Raffier avec la participation importante et citoyenne de Jeanine Mazaud.

La démarche cohérente du service technique municipal visant le respect de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie au travers de l'aménagement, la gestion et l'entretien du paysage notamment sur la place, devant la poste et au plan d'eau de Nouail-



Jacqueline Lhome-Leomant, Dominique Cotton, Isabelle Bourliataud, Jean-Gérard Didier et Jean-Claude Leblois.

has ont été pris en compte.

C'est Jean-Claude Leblois le président du Conseil départemental de la Haute-Vienne qui a remis à la délégation Crouzillade, emmenée par son maire Jean-Gérard Didier, son prix d'encouragement

du concours «Villes et Villages Fleuris» de la 61^e campagne départementale de fleurissement en disant au maire : «C'est l'un des trophées qui manquait à La Croisille» à glisser le président au maire.

Rendez-vous maintenant en 2020 pour confirmer la démarche d'utilisation d'éléments décoratifs originaux créés par Isabelle qui accompagne le fleurissement autour de la place notamment.